



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 71757

Texte de la question

M. Jean-Luc Reitzer rappelle à l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sa question écrite n° 2625 du 1er septembre 1997 concernant les inquiétudes des professionnels de l'assurance concernant l'intervention de La Poste dans le domaine de l'assurance dommages. Dans sa réponse parue au Journal officiel du 10 novembre 1997, il indiquait que l'extension de l'activité de La Poste en matière d'assurances à la distribution de produits d'assurances dommages ferait l'objet d'un examen extrêmement attentif. Il sera notamment tenu compte de la compatibilité du projet avec les règles du droit de la concurrence, de considérations de nature prudentielle, du souci d'équilibre du marché de l'assurance dommages, de la situation propre de La Poste et de la place des services financiers dans son activité globale et dans son équilibre. Or, dans le cadre de la renégociation en cours du contrat entre La Poste et l'Etat, l'entreprise publique a, à nouveau, manifesté son intention d'élargir sa gamme de services financiers au crédit à la consommation et à l'assurance dommages. Les professionnels de ce secteur s'inquiètent des conséquences d'une telle mesure compte tenu des distorsions de concurrence qu'elle entraînerait à l'égard des très nombreuses petites agences de courtage en assurances. Aussi, il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement à l'égard de l'extension du champ d'activité de La Poste dans ce domaine.

Texte de la réponse

Les discussions relatives au prochain contrat de plan entre l'Etat et La Poste s'attachent à définir les orientations stratégiques de l'entreprise en vue de lui permettre de poursuivre son développement en s'adaptant aux évolutions de son environnement et d'assurer ainsi, dans les meilleures conditions, le service universel postal et ses missions d'intérêt général. Dans le cadre de ces discussions, le Gouvernement considérera bien entendu avec une attention toute particulière les possibilités d'évolution des activités de La Poste dans des domaines tels que l'assurance dommages ou le crédit à la consommation, à partir d'une analyse de la stratégie industrielle souhaitable pour La Poste, dans le souci du maintien des conditions de l'équilibre du secteur bancaire national et de celui de l'assurance, et dans le respect des règles de la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Reitzer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71757

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 janvier 2002, page 131

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 925